



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2017-075

PUBLIÉ LE 10 AVRIL 2017

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2017-04-10-001 - Arrêté du 10 avril 2017 portant désignation de M. Serge GOUTEYRON, pour exercer la suppléance de M. le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, du mardi 11 avril 2017 à 12h00 au mercredi 12 avril 2017 à 20h00 (2 pages)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2017-04-10-001

Arrêté du 10 avril 2017 portant désignation de M. Serge
GOUTEYRON,

pour exercer la suppléance de M. le Préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des
Bouches-du-Rhône,

du mardi 11 avril 2017 à 12h00 au mercredi 12 avril 2017
à 20h00



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE

SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE

ET DE L'APPUI TERRITORIAL

RAA

**Arrêté du 10 avril 2017 portant désignation de M. Serge GOUTEYRON,
pour exercer la suppléance de M. le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône,
du mardi 11 avril 2017 à 12h00 au mercredi 12 avril 2017 à 20h00**

Le Préfet
de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République en date du 25 juillet 2014 portant nomination de **Monsieur Serge GOUTEYRON** en qualité de Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence ;

Vu le décret du Président de la République en date du 15 juillet 2015 portant nomination de **Monsieur Stéphane BOUILLON**, en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu la circulaire du 24 juin 2011 portant sur les règles applicables en matière de suppléance des fonctions préfectorales ;

Considérant que Monsieur **Stéphane BOUILLON**, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône sera absent du mardi 11 avril 2017 de 12h00 au mercredi 12 avril 2017 à 20h00 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1^{er} - Monsieur **Serge GOUTEYRON**, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence, est désigné pour exercer la suppléance de Monsieur le Préfet du mardi 11 avril 2017 à 12h00 au mercredi 12 avril 2017 à 20h00.

Article 2 - Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et du préfet de police des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 10 avril 2017

Le Préfet Délégué
pour l'Egalité des Chances

signé

Yves ROUSSET